



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance extraordinaire tenue le 16 janvier 2020, le règlement suivant :

RCA18-14009-2 : Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau. Le règlement peut également être consulté sur le site internet de la Ville www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, le 16 janvier 2020

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

Publication :
[Site Internet de l'arrondissement et Bureau accès Montréal de l'arrondissement](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)